LIBRARY

LEU 28 1979



NATIONS UNIES ASSEMBLEE GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/34/844
19 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session Points 27 et 28 de l'ordre du jour

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIOUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 17 décembre 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les 12 et 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a achevé l'examen des points 27 et 28 de l'ordre du jour, intitulés respectivement Question de Namibie et Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Le débat à ce propos a amené l'Assemblée générale à adopter les résolutions 34/92 relative au Sud-Ouest africain/Namibie, et 34/93, relative à l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement sud-africain rejette intégralement toutes ces résolutions qui sont en violation patente et éhontée de la Charte des Nations Unies.

Je citerai ici, pour information, les termes dans lesquels le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud a rejeté ces résolutions

"Elles violent les principes mêmes des Nations Unies et, au lieu de servir à la recherche de solutions véritables et constructives, elles entretiennent délibérément le conflit. Il s'agit là ni plus ni moins de manoeuvres politiques par lesquelles on veut faire pression sur l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud sert en l'occurrence de paratonnerre pour détourner le courroux et la condamnation de l'Assemblée générale des pays qui violent ouvertement la Charte en commettant des génocides et autres atrocités, en appuyant directement la subversion dont se rendent coupables d'autres Etats Membres, en propageant la violence et en négligeant leur propre population."

Quant à l'attention que ne cesse d'accorder l'Assemblée générale à l'Afrique du Sud, à l'exclusion de situations et d'événements beaucoup plus urgents et graves, elle a suscité de la part du Ministre des affaires étrangères la déclaration suivante :

"L'image projetée par l'Organisation des Nations Unies concernant 'l'apartheid' est mensongère. A tous égards, l'Afrique du Sud pourrait se joindre à d'autres Etats Membres pour condamner la politique 'd'apartheid' que la documentation de l'Organisation s'efforce d'imputer à l'Afrique du Sud. Ce système d'oppression et de haine raciale ne s'applique pas à l'Afrique du Sud. Certes, les occasions ne manquent pas où l'Organisation des Mations Unies pourrait à juste titre stigmatiser les Etats Membres, incapables de satisfaire les besoins les plus fondamentaux de leurs populations et fauteurs de guerres et de désordre dans d'autres pays. L'Organisation des Nations Unies, trouvant commode de passer outre au plus voyant, fait de l'Afrique du Sud son bouc émissaire. C'est l'Assemblée générale en particulier qui a deux poids, deux mesures. Dans le cas de l'Afrique du Sud, tous les ans y sont faites des centaines de déclarations malveillantes. Les allégations éculées des années précédentes sont répétées jusqu'à la nausée, l'espoir étant qu'à force de ressasser des mensonges, on pourra les faire passer pour la vérité. Les motifs de certains Etats Membres et les movens auxquels ils ont recours sont tout bonnement malhonnêtes. Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid déforme délibérément les faits. Le Centre contre l'apartheid, qui effectue des recherches pour le Comité, ne puise dans la masse d'articles et de documents consacrés à l'Afrique du Sud que ce qu'il y a de négatif et de dépréciateur pour en faire une compilation de demi-vérités, d'insinuations, de propos dénigrants et diffamatcires. Il ne se dit jamais rien de positif sur l'Afrique du Sud. Jameis on ne demande à l'Afrique du Sud son avis. Au contraire, depuis 1974, au mépris des règles et contrairement à tous les préceptes juridiques, l'Assemblée générale empêche l'Afrique du Sud de participer au débat et de présenter son cas. Elle ne peut soumettre les textes présentés à aucun examen critique, ni formuler d'observations; en revanche, le rapport du Comité est répandu dans le monde comme parole d'évangile.'

Se référant enfin au comportement malhonnête et immoral de l'Assemblée générale pour ce qui est de l'Afrique australe, le Ministre des affaires étrangères a déclaré :

"Voilà qui fait de l'Organisation des Nations Unies un rassemblement de cyniques, auxquels on ne saurait accorder ni crédibilité ni stature dans les relations internationales. Par contrainte, l'Afrique du Sud joue aujourd'hui, en Afrique australe, un rôle important et constructif. La malveillance de l'Organisation des Nations Unies est extrême, aussi ne faut-il pas chercher de ce côté un auxiliaire de la raison, du progrès et du bon sens en Afrique australe. En revanche, nos ennemis se serviront de l Organisation pour faire obstacle à la compréhension entre Blancs et Noirs et à une solution pacifique. Il est toutefois bien clair que ces efforts sont de moins en moins pertinents

pour l'avenir de notre région. Dans le rôle qu'elle s'est choisi, l'Organisation des Nations Unies n'est pas seulement superflue, elle constitue une menace."

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 27 et 28 de l'ordre du jour.

Le représentant permanent, (Signé) J. Adriaan EKSTEEN